



COMMUNIQUE DE PRESSE

25 février 2015

Plan pour la Qualité de l'air en vallée de Chamonix

« Les collectivités locales vont renforcer leur engagement : nous attendons que l'Etat assume ses propres responsabilités ! »

Les élus de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc ont souhaité ce jour effectuer un point d'étape sur leurs engagements en faveur de la préservation de la qualité de l'air.

*Les principales actions ont été recensées : **au nombre de 35**, il s'agit aussi bien d'actions engagées depuis plusieurs années que de nouveaux engagements pour approfondir le mouvement.*

Parmi les mesures envisagées (cf. tableau joint), il convient de retenir notamment :

➤ *dans le domaine des transports internes, **un programme d'interdiction progressive des véhicules les plus polluants d'ici 2020 sur le territoire de la commune de Chamonix voire celui des 4 communes du haut de vallée, sur le modèle de ce qui a été présenté au conseil de Paris le 9 février dernier** - mesure n°13 : l'impact en termes de réduction des pollutions automobiles sera très net compte tenu de la conversion imposée du parc automobile ou du report modal.*

➤ *dans celui du transport routier de transit, **l'interdiction de circulation des poids lourds classés euro III rendue permanente à partir du 1er juillet 2015** afin de réduire le niveau de pollution continue (mesure n°17) et l'interdiction de circulation imposée à l'ensemble des P.L. de transit en cas d'épisode de crise sanitaire (dépassement du seuil d'alerte) – mesure n°16.*

➤ *concernant le secteur de l'habitat, la mise en place d'un **FONDS ENERGIE HABITAT** en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat principal : adossé au crédit d'impôt transition énergétique qui prévoit un soutien d'Etat à hauteur de 30% du coût des travaux de rénovation, ce dispositif consiste à compléter l'aide via une subvention à hauteur de 20% du coût concerné, financé par la communauté de communes de la Vallée, **pour obtenir l'effet levier maximal**. Mesure n°20 applicable **dès cette année**.*

➤ *concernant la veille sanitaire, les élus de la Vallée exigent auprès de l'A.R.S. que leur **demande d'étude épidémiologique** sur le bassin de l'Arve formulée en septembre 2012 soit acceptée et menée à bien pour mieux adapter les mesures de protection de la santé des habitants. Mesure n°35.*

Au nom des élus de la Vallée, Eric FOURNIER a **insisté sur la « détermination totale et partagée » des élus à voir aboutir leurs demandes, dans un contexte inacceptable de crise sanitaire récurrente auquel des mesures d'effet immédiat** comme les restrictions de circulation des P.L.les plus polluants contribueront incontestablement à mettre fin.